BULLETIN D'ADHESION INSTITUT DES ARTS MARTIAUX 2020-2021

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC VOTRE INSCRIPTION

- Licence sportive : compléter et signer le bulletin de licence fédérale FFK (à demander au secrétariat)
- 1 enveloppe timbrée au format A5 libellée à votre nom et adresse
- Certificat médical à partir du 01/08/2020 ou photocopie du passeport sportif signé du médecin
- « Apte à la pratique des arts martiaux et des sports de combat »

Règlement de votre cotisation€ + licence fédérale 37€ =........€ à l'ordre Institut des Arts Martiaux

JE CHOISIS MON ACTIVITE	MA COTISATION	MON ABONNEMENT		
ACTIVITE Karaté K-Training / Krav Maga Light Boxing / K-Training Sport santé (1 cours/sem) Krav Maga ados (1 cours/sem)	SECTION □ Enfants 4 à 6 ans □ Enfants 7 à 9 ans □ Enfants 10 à 12 ans □ Ados 13 à 17 ans □ Adultes	ABONNEMENT Annuel Semestre Trimestre Mensuel Au cours		
MES INFORMATIONS (merci de c	ompléter vos informations en ma	juscule)		
Nom: Prénom: Date de naissance: Code postal : Tél fixe: Je désire une facture [ans VOTRE PHOTO		
Je suis mineur : Nom/prénom mère : Mobile mère : En cas d'incidents :	Nom/prénom père : _			
Personne à contacter :Tél ://				
CONDITIONS GENERALE DE L'AD	HESION			

1) Le paiement de l'adhésion se fait le jour de la signature du présent bulletin. 2) Le paiement peut se faire en trois mensualités pour les règlements par chèque. 3) L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de l'IAM (téléchargeable sur le site internet ou sur demande à votre club) et les indications affichées dans l'établissement où se déroulent les cours. 4) Il appartient à l'adhérent, s'il le désire, de souscrire une assurance personnelle dommage corporel, auprès de la compagnie de son choix, couvrant particulièrement le risque des activités physiques pratiquées. 5) En cas de vol dans l'établissement où se déroule le cours, l'IAM décline toutes responsabilités. 6) En cas d'accidents, l'IAM peut prendre toutes les dispositions utiles afin que les soins soient apportés. 7) L'adhérent, dans le cadre de ses activités sportives à l'IAM, consent expressément à ce que son club puisse le/la filmer ou photographier dans le cadre du déroulement des activités de l'IAM. Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Serge Serfati et l'Institut des Arts Martiaux ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publics, site internet, réseaux sociaux. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et libertés ». Les informations contenues dans le contrat nous sont nécessaires et peuvent être utilisées en fonctions de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant au bureau de l'association.

Date	Signature de l'adhérent	Mineur : signature des représentants légaux obligatoire